

Numéro 38 - Décembre 2011

LE RÉSEAU

LE BULLETIN DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES OSBL D'HABITATION ET DES FÉDÉRATIONS MEMBRES

Dossier

Soutien communautaire

*Le soutien communautaire
pour tous!*

*Le bien-être de nos résidants,
toujours en ligne de mire*

*La pertinence des comités
de locataires*

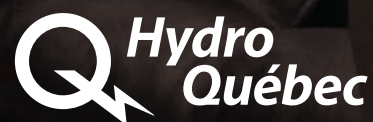


ÉCONOMISER L'ÉNERGIE, ÇA RAPPORTE !

PROGRAMME – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR LES MÉNAGES À FAIBLE REVENU – VOLET COMMUNAUTAIRE – OSBL

En tant que gestionnaire d'immeubles de logements communautaires, optez pour des produits économeurs d'énergie ou encore profitez de vos rénovations pour appliquer des mesures d'économies d'énergie. Vous recevrez une remise sur le coût de ces produits et mesures, en plus d'améliorer la rentabilité de vos immeubles.

Obtenez tous les détails sur les produits et mesures admissibles au www.hydroquebec.com/org-osbl.



CHRONIQUES

4 Le mot du directeur

Volet 3 - Un changement de cap incohérent

6 Le mot de la présidente

Le soutien communautaire, plus qu'une simple liste d'activités

7 Le babillard du Réseau

19 Votre mutuelle

Êtes-vous prêt à recevoir la visite d'un inspecteur de la CSST?



DOSSIER :

SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

9 Mais, avant toute chose, qu'est-ce que le soutien communautaire?

10 Cinq questions posées à... Claude Roy

13 L'approche de l'autonomisation dicte notre façon de faire au ROHSCO

14 Le soutien communautaire pour tous!

15 Vous avez dit : soutien communautaire

16 Le bien-être de nos résidants, toujours en ligne de mire

17 La pertinence des comités de locataires

LE RÉSEAU est envoyé à raison de plus de 3 800 exemplaires aux administrateurs et aux directions des OSBL d'habitation du Québec • **Éditeur** : Réseau québécois des OSBL d'habitation • **Directeur général** : François Vermette • **Coordination et graphisme** : Amélie Asselin Brodeur • **Relecture** : Myriam Lalonde • **Photos et images** : Freepik et Open Clip Art Library • **Collaborateurs** : Blackburn, Luc • Boileau, Lyne • Bouchard, Vanessa • Campeau, Bernard • Darisse, Gervais • Dumont, Johanne • Fontaine, Laurence • Leduc, Isabelle • Roy, Claude • Vermette, François

Édition Le Réseau est publié 4 fois par année. Les opinions émises dans les articles n'engagent que les auteurs. Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et seulement dans le but d'alléger le texte • **Distribution** : Numéro de convention de poste-publication 41027522



Recyclé
Certifié à l'utilisation responsable
des ressources forestières
Cert no. SGS-BVA-COC-004824
www.fsc.org
©1996 Forest Stewardship Council

Le Placement à rendement social

est une valeur sûre et garantie.

L'argent investi sert à financer
votre OSBL d'habitation.

Le choix de Laure Waridel



Desjardins

Caisse d'économie solidaire

Québec 418 647-1527

Montréal 514 598-2122

Lanaudière 450 753-7055

www.placement.coop



Volet 3

Un changement de cap incohérent

Depuis sa création, le Réseau québécois des OSBL d'habitation fait la promotion de la formule sans but lucratif pour contribuer à régler les problèmes de logement d'une partie de la population québécoise. Rapidement, la question du développement du logement permanent versus celui du logement temporaire ou de transition s'est posée. Devions-nous privilégier les logements permanents, où ce sont les locataires qui décident du renouvellement de leur bail et où ils profitent du droit au maintien dans les lieux que le code civil leur confère; ou plutôt les logements temporaires ou de transition, où le logement est une stratégie d'intervention et où celui-ci est subordonné à un traitement, un plan de vie ou toute autre formule qui amènera la personne à devoir céder sa place?

Depuis 1997, dans la lutte à l'itinérance, le programme AccèsLogis, avec son volet 3, est l'outil privilégié pour développer des logements permanents. De nombreux projets ont ainsi vu le jour, surtout dans les grands centres.

La Société d'habitation du Québec a récemment apporté des précisions aux projets admissibles au volet 3 d'AccèsLogis qui sont, à nos yeux, incohérentes avec de nombreuses autres orientations, à commencer par le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et le Plan d'action interministériel en itinérance. La SHQ a souligné que, pour qu'un projet de logements permanents soit admissible au volet 3, les futurs locataires devront être atteints d'un handicap permanent, physique ou mental. Dans les autres



François Vermette
Directeur général
Réseau québécois
des OSBL d'habitation



Le choix a été fait de promouvoir d'abord le logement permanent et de souhaiter que le logement temporaire ou de transition demeure marginal. En effet, dans le cas de personnes à risque d'itinérance, nous croyons que le logement permanent est la solution qui doit prévaloir puisque c'est seulement ainsi que l'on pourra combattre l'instabilité résidentielle et soulager l'itinérance.

La SHQ est donc ici tout à fait incohérente avec le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social, mais aussi avec le Plan d'action interministériel en itinérance qui indique que « la stabilité résidentielle pour les personnes en situation d'itinérance passe par un soutien communautaire adéquat, aidant la personne à acquérir de l'autonomie dans les activités de la vie quotidienne ».



En effet, dans le cas de personnes à risque d'itinérance, nous croyons que le logement permanent est la solution qui doit prévaloir puisque c'est seulement ainsi que l'on pourra combattre l'instabilité résidentielle et soulager l'itinérance.

cas, les projets seront dits de « transition » et les locataires pourront bénéficier de leur logement pour une période variable. Après cette période, ils devront normalement quitter le logement pour laisser place à d'autres qui pourront, à leur tour, participer à une démarche similaire.

Les projets qui souffriront le plus de cette interprétation des règles d'AccèsLogis sont ceux qui s'adressent à des personnes à risque d'itinérance puisque les promoteurs de ceux-ci devront démontrer que leurs locataires souffrent d'un handicap permanent. De plus, les projets de volet 3 voulant favoriser la réintégration sociale, donc des projets dits de « transition », ne pourront pas avoir accès au financement du soutien communautaire en vertu du cadre de référence, puisque celui-ci est réservé au logement permanent. Dans ce contexte, on se demande d'où proviendra leur financement...

Le volet 3 est l'outil principal pour offrir une solution permanente à des personnes à risque d'itinérance. Nous sommes profondément convaincus que la solution à l'instabilité résidentielle qui mène trop souvent à l'itinérance,

c'est le logement permanent. Le plus étrange dans la nouvelle interprétation de la SHQ est qu'elle exige que les projets de volet 3 en logement de transition assurent un soutien aux locataires, mais que ce soutien ne pourra pas être financé par le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social puisque celui-ci est réservé aux logements permanents!

Les nouvelles orientations de la SHQ empêcheront la réalisation de projets de logements permanents destinés à des personnes à risque d'itinérance qui n'ont pas d'handicap permanent et empêcheront les projets destinés aux personnes qui auraient pris la voie du logement de transition d'obtenir du financement pour le soutien communautaire que, par ailleurs, la SHQ va exiger. La SHQ est donc ici tout à fait incohérente avec le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social, mais aussi avec le Plan d'action interministériel en itinérance qui indique que « la stabilité résidentielle pour les personnes en situation d'itinérance passe par un soutien communautaire adéquat, aidant la personne à acquérir de l'autonomie dans les activités de la vie quotidienne ».

La Société d'habitation du Québec doit revoir rapidement son interprétation et favoriser le logement permanent avec soutien communautaire dans le volet 3 pour toutes personnes et familles monoparentales à risque d'itinérance, qu'elles aient un handicap permanent ou non. ►

REGROUPEMENT DES SERVICES D'HABITATION DU QUÉBEC

Coopérative de solidarité à but non lucratif



- **Patrouilles exclusives** ou combinées à d'autres patrouilles à l'intérieur d'une tournée.
- **Plan d'intervention** pour enrayer une problématique particulière. Les patrouilles peuvent être de courte durée, quelques semaines ou bien à l'année selon vos besoins.
- **Surveillance d'immeubles** en construction ou en rénovation.

POUR UNE GESTION ENCORE PLUS EFFICACE DE VOTRE IMMEUBLE

Augmentation de la sécurité
Diminution du vandalisme et des sinistres
Collaboration avec le service de police lors d'intervention

NOTRE SERVICE DE SÉCURITÉ

LES PATROUILLES À
PIED OU
EN VOITURE



Tél. : 418 977-7297 • Téléc. : 418 977-7300 • www.rshq.qc.ca

Le soutien communautaire, plus qu'une simple liste d'activités



Isabelle Leduc
Présidente
Réseau québécois
des OSBL d'habitation



Après plusieurs années de pratique du soutien communautaire, on pourrait croire que tout a été dit sur le sujet, mais force est de constater que tel n'est pas le cas. Ce qu'on appelle aujourd'hui le soutien communautaire n'a pas toujours eu cette appellation et s'est développé « sur le tas » en grande partie par les OSBL d'habitation s'adressant aux personnes seules et marginalisées. Conscients de l'importance du logement pour cette population, ces OSBL ont mis en pratique la notion du « logement d'abord », i.e. fournir d'abord un logement permanent pour permettre aux personnes de se réinsérer et d'approprier leur statut de locataire, plutôt que d'exiger qu'elles soient aptes avant même d'être logées.

Le soutien communautaire ayant fait ses preuves au cours des années et ayant acquis une reconnaissance et

Le soutien communautaire a comme prémisses le droit au logement, dont un des aspects les plus importants est le droit au maintien dans les lieux. En ce sens, la pratique du soutien communautaire est incompatible avec le logement temporaire et de transition, dont les interventions sont davantage axées sur le cheminement individuel et dont le financement relève du réseau de la santé.

du financement, il a fallu en faire plus qu'une simple liste d'activités pour en définir les principes et la philosophie.

Le soutien communautaire est donc un ensemble d'actions visant l'appropriation d'une vie associative et de l'action citoyenne, incluant les responsabilités qui incombent aux locataires et le respect de leurs droits, peu importe leur mode de vie.

Le soutien communautaire s'adresse à l'ensemble des locataires d'un immeuble et, bien qu'il vise la stabilité résidentielle, il ne doit en aucun cas suppléer aux services et suivis que requièrent les locataires sur une base individuelle, car, peu importe que la personne demeure ou non locataire de l'immeuble, elle doit continuer à pouvoir bénéficier des services personnalisés dont elle a besoin. Cette approche ne doit en aucun cas être confondue avec les services personnels de maintien à domicile ou les interventions visant un cheminement psychosocial individuel.

Le soutien communautaire a comme prémisses le droit au logement, dont un des aspects les plus importants est le droit au maintien dans les lieux. En ce sens, la pratique du soutien communautaire est incompatible avec le logement temporaire et de transition, dont les interventions sont davantage axées sur le cheminement individuel et dont le financement relève du réseau de la santé. Cette distinction revêt une importance capitale si l'on veut éviter que le financement disponible pour le développement du logement social soit détourné afin de financer les infrastructures dont nécessite le réseau de la santé et des services sociaux pour prodiguer soins et services à la population.

Ces principes guident les revendications du Réseau pour le rehaussement et l'octroi du financement du soutien communautaire en logement social. ▀

Site Internet Nouveau visuel, nouveau contenu

Le nouveau site Internet du Réseau est maintenant en ligne. Vous y trouverez toute l'information sur les activités et les services offerts par le Réseau et ses fédérations membres, de même que sur les organismes sans but lucratif d'habitation.

Jetez-y un coup d'œil et ajoutez-le à vos favoris sans attendre :
www.rqoh.com

Rendez-vous annuels Journées de ressourcement et de formation pour les bénévoles engagés auprès des aînés

La prochaine édition des Rendez-vous annuels (RVA) intitulée « Vitaminer son engagement en surmontant ses peurs » est actuellement en cours de préparation avec la participation du conférencier Richard Aubé. Les RVA seront présents dans 12 régions du Québec entre le 7 mars et le 23 mai 2012.

Visitez notre site Internet, section *Formations et événements*, pour plus d'information.

Infolettre mensuelle Restons en contact

Vous pouvez dès maintenant vous inscrire à notre infolettre mensuelle sur la page d'accueil de notre site Internet et ainsi recevoir directement dans votre boîte courriels toutes les dernières nouvelles du Réseau. N'hésitez pas : ce service est gratuit et s'adresse à tous!

Résidences pour personnes âgées Faites-vous connaître sur le web

Afin de découvrir les résidences pour personnes âgées de leur région, plus de 1 000 visiteurs consultent chaque mois notre moteur de recherche en ligne :
www.habitationcommunautaire.org

Pour inscrire votre OSBL au service gratuit d'affichage ou pour en savoir plus sur notre nouveau service payant vous donnant accès à une fiche personnalisée avec photos et un court texte de présentation de votre cru, contactez-nous.

Nouveau service Commerce solidaire Québec

Fournitures de bureau, alimentation, produits d'entretien, services d'impression, équipement de bureau, mobilier, publications... L'équipe du Réseau travaille d'arrache-pied, en collaboration avec le Chantier de l'Économie sociale et *william.coop*, afin que vous ayez très bientôt accès à une plateforme d'achats groupés dont le pouvoir d'achat est déjà très important.

Afin de nous aider à adapter l'offre de produits et de services en fonction de vos besoins spécifiques, nous vous invitons à remplir le court sondage en ligne à ce sujet.

Visitez notre site Internet, section *Services*, pour plus d'information concernant cette plateforme et pour accéder au sondage en ligne.

Assemblée générale annuelle Merci à tous!

Le 6 décembre dernier, s'est tenue l'AGA 2011 du Réseau. Cet événement a été l'occasion d'établir les priorités qui guideront nos actions futures et de présenter le rapport annuel de nos activités, ainsi que nos états financiers.

Nous tenons à remercier tous les participants ainsi que l'équipe de l'Hôtel Hilton Québec pour leur accueil chaleureux.

Efficacité énergétique D'importantes économies sont encore possibles

Bien que le programme d'efficacité énergétique du Réseau tire à sa fin, il est encore possible de profiter de généreuses remises sur le coût de vos rénovations de plus grande envergure, notamment l'installation de fenêtres et de portes de verre coulissantes homologuées *Energy Star*, l'isolation des murs et des toits, de même que l'installation de récupérateurs de chaleur. Pour plus d'information, contactez-nous.

Privilèges chez RONA

Épargnez jusqu'à **10%**

APPLICABLE SUR
LES PRIX DE DÉTAIL
(avant taxes).

PEINTURE ET ACCESSOIRES	10%	ÉCLAIRAGE	10%
DÉCORATION	10%	ROBINETTERIE	10%
STORES ET RIDEAUX	10%	PRODUITS D'ENTRETIEN	10%
QUINCAILLERIE	10%	PORTES EXTÉRIEURES ET FENÊTRES	5%
PLOMBERIE	10%	MATÉRIAUX DE FINITION	5%
ÉLECTRICITÉ	10%	MOULURES	5%
OUTILLAGE MANUEL	10%	CUISINE	5%
FERRONNERIE	10%	COUVRE-PLANCHER	5%
SERRURERIE	10%	PRODUITS SAISONNIERS ET D'HORTICULTURE	5%

Le programme privilège ne s'applique pas sur les matériaux de construction, les produits forestiers, la mécanique de plomberie (brute), les fils électriques toutes catégories, l'outillage électrique, les chauffe-eau et accessoires, les bois francs de finition et les commandes spéciales. Uniquement valide sur les achats facturés au nom de votre immeuble et chez tous les marchands participants seulement. La politique d'escompte exclut toute forme de remboursement rétroactif. Le programme privilège ne peut être jumelé à toutes autres promotions ainsi qu'aux bénéfices offerts par la carte RONA Avantages et la carte « À vos rénos » de Réno-Dépôt. Le programme privilège peut être modifié en tout temps et sans préavis. Le service de livraison peut varier selon le marchand et la région. Programme en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011.

Privilèges chez RÉNO-DÉPÔT

Épargnez **5%**

APPLICABLE SUR TOUS
LES PRODUITS EN MAGASIN
(avant taxes) et sur la promotion du 13 à la douzaine

Le programme privilège ne peut être jumelé aux bénéfices offerts par la carte RONA Avantages et la carte « À vos rénos » de Réno-Dépôt. La politique d'escompte exclut toute forme de remboursement rétroactif. Valable dans tous les magasins Réno-Dépôt sauf Rimouski (programme privilège RONA). Programme en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011.

LISTE DES MARCHANDS
PARTICIPANTS DISPONIBLE
SUR LE SITE DU RQOH

POUR INFORMATION OU DEMANDE DE SOUMISSION :

Danielle Paquin

Chargée de comptes nationaux

Tél.: 514 209-4787

Courriel: danielle.paquin@rona.ca

Mais, avant toute chose, **qu'est-ce que le soutien communautaire?**

C'est un ensemble d'interventions reliées au logement...

- référence et accompagnement vers des ressources du milieu;
- sécurité;
- service d'alimentation;
- maintien de la tranquillité des lieux;
- défense des droits des locataires;
- soutien à la vie communautaire;
- accueil de nouveaux locataires.

C'est également...

- un soutien à la vie quotidienne;
- des services offerts sur place, dans les ensembles d'habitation;
- des services offerts dans la plupart des cas par l'OSBL d'habitation lui-même;
- des interventions effectuées dans une optique de prise en charge, par les locataires, de leur milieu de vie.

Et c'est aussi!

- des services offerts en complémentarité avec les actions des autres secteurs du développement social;
- des services offerts en continuité et souvent en partenariat avec ces autres acteurs, en particulier le réseau de la santé.

Cependant, ce n'est pas...

- un service de maintien à domicile offert par les CLSC (services médicaux, d'aide personnelle, de réadaptation, d'ergothérapie, de psychothérapie, de travail social, etc.);
- un service de suivi communautaire en santé mentale offert par des établissements et des organismes communautaires en santé mentale;
- un service communautaire offert dans le milieu, et non sur place;
- une ressource d'hébergement : l'accès au logement n'est pas lié à un traitement, une thérapie ou un service.

Le plus souvent, ces services sont offerts par le réseau de la santé, de même que ses partenaires, et complètent les services de soutien communautaire offerts à l'interne par l'OSBL d'habitation. Ceux-ci devraient idéalement s'harmoniser entre eux, sans toutefois se confondre.



** Extrait du document « Pour un programme de financement du soutien communautaire en OSBL d'habitation » émis par le Réseau québécois des OSBL d'habitation (2004).*

Cinq questions posées à... **Claude Roy**

Dans le cadre de notre dossier spécial sur le soutien communautaire, M. Claude Roy, conseiller au bureau du président directeur général à la Société d'habitation du Québec, responsable du dossier du soutien communautaire depuis ses débuts et récipiendaire, en 2002, du prestigieux prix John D. Lange remis par la National Housing and Redevelopment Officials (NAHRO) pour son implication dans le domaine du logement, a accepté de répondre à quelques-unes de nos questions en se prêtant au jeu d'une entrevue écrite.

À ce jour, quel bilan faites-vous de l'implantation et de la mise en œuvre du Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social?

Il faut se rappeler du long cheminement qu'a connu le dossier du soutien communautaire à partir des premières expérimentations et de la création de la FOHM, en 1987, d'où est issue la pratique du soutien communautaire. Cette pratique s'est ensuite développée et des démarches continues pour la reconnaissance de celle-ci ont été entreprises tant auprès de la Société d'habitation du Québec, qu'auprès du réseau de la santé. Ayant suivi et accompagné celles-ci, vous comprendrez que la reconnaissance officielle du soutien communautaire et celle d'une responsabilité partagée à l'égard de clientèles communes confirmées par l'adoption du cadre, ainsi que d'un financement récurrent, constituent pour moi et aussi, j'en suis sûr, pour nos partenaires, une réussite à partir de laquelle nous pouvons aller de l'avant.

En ce qui concerne la SHQ, une étude récente effectuée sur les impacts économiques et sociaux de nos programmes retenait comme intervention prioritaire la connaissance des pratiques et le développement du soutien communautaire. Le nouveau plan stratégique adopté récemment retient, lui aussi, le soutien communautaire comme un élément à privilégier.

En ce qui concerne l'implantation du cadre lui-même, lorsque l'on aura complété les dernières données sur son impact, nous en serons à presque 300 ententes de coopération à travers le Québec et les sommes récurrentes de 5 M\$ consenties aux agences, dès le départ en 2007, auront été dépassées de près de 30 % pour atteindre 6,5 M\$.

Quant à moi, j'évalue l'ensemble des investissements récurrents dans ce dossier en comptant ce qui a été injecté avant et après l'adoption du cadre à près de 8,5 M\$, ce qui n'est pas négligeable et n'inclut pas les sommes non-récurrentes consenties dans le cadre de la Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI).

Un autre élément à considérer est le rapprochement qui s'est réalisé dans ce dossier avec le réseau de la santé et des services sociaux. La désignation d'un répondant à ce dossier dans chacune des agences en est une illustration très concrète.

Somme toute, des efforts importants ont été consentis à l'implantation et au suivi de ce dossier, ainsi qu'à son rayonnement dans chaque région.

Lorsque vous évaluez le cadre dans son ensemble, quels sont les succès et les ratés qui vous viennent spontanément en tête?

Il est difficile pour moi de parler de ratés. Le cadre est dans une période d'implantation. Une de mes collègues du MSSS me disait qu'un tel dossier se développe sur une période de dix ans. Donc, parlons des éléments à renforcer. On peut insister sur l'importance de mieux faire valoir et diffuser les réussites et les innovations qui sont observées à travers les différentes ententes de coopération en place, ce sur quoi nous travaillons présentement. De même, il y a à assurer le suivi ainsi que l'encadrement et le soutien aux intervenants en place afin que le soutien communautaire dans son essence corresponde en tout point à la définition qui est inscrite

dans le cadre et qui a été adoptée par tous les partenaires. En ce qui concerne les succès, j'estime que dans la grande majorité des cas, le cadre est bien compris et appliqué de manière uniforme dans chaque région. Il demeure un outil de travail et de référence apprécié et très utilisé, ce qui répond aux objectifs d'un cadre de référence. Ainsi, j'ai assisté à des rencontres en Chaudière Appalaches, dans le cadre d'une entente spécifique qui bonifie l'intervention, et dans Lanaudière, à une rencontre *bilan* fort intéressante. Chaque fois, j'ai été positivement impressionné par le rayonnement de ce document sur le terrain. De même, si on regarde à Montréal et à Québec, le travail des agences et des répondants affectés à ce dossier est à souligner et illustre bien la nature intersectorielle de nos travaux.

Lors du lancement du cadre de référence, en 2007, la mise en place d'un comité conjoint dont l'objectif était « de susciter une réflexion concertée autour de la notion de soutien communautaire en logement social », tout en suivant « l'implantation de la politique », avait été annoncée. Qu'advient-il de ce projet?

Le comité conjoint se voulait un comité conseil ayant pour objectif de suivre l'implantation du cadre et de suggérer les modifications requises, si nécessaires. Il s'est réuni deux fois depuis sa création en 2007 et il sera sûrement convié en 2012. Pour différentes raisons, les rencontres n'ont pas été très fréquentes. Cependant, cela ne signifie pas que le suivi n'ait pas été réalisé et que des échanges continus avec nos partenaires, dont le RQOH, n'ont pas été tenus, bien au contraire. Aussi, peu de dossiers ont été soutenus comme celui de l'implantation du cadre, tant au MSSS qu'à la SHQ. Les huit rencontres « Loger à la bonne enseigne » ont rejoints près de mille intervenants des deux réseaux et l'un des objectifs de celles-ci était précisément de diffuser le contenu du soutien communautaire. Onze rencontres du même genre se sont tenues dans le réseau du logement social. Au total, ces dix-huit colloques ont rejoints 2 500 intervenants des deux réseaux concernés. Somme toute, des efforts importants ont été consentis à l'implantation et au suivi de ce dossier, ainsi qu'à son rayonnement dans chaque région.

Quel avenir pour le cadre de référence dans les prochaines années, entrevoyez-vous de nouvelles applications ou opportunités?

Il me semble que la notion même du soutien communautaire est véhiculée et soutenue dans plusieurs dossiers ce qui en illustre son importance. Ainsi, le Plan d'action en itinérance 2010-2013 suggère sa consolidation et son développement.

En ce qui concerne l'implantation du cadre lui-même lorsqu'on aura complété les dernières données sur son impact, nous en serons à presque 300 ententes de coopération à travers le Québec et les sommes récurrentes de 5 M\$ consenties aux agences dès le départ en 2007 ont été dépassées de près de 30 % se situant à 6,5 M\$.

Il en est de même dans le dossier entourant l'élaboration de la politique « Vieillir chez soi » pour les personnes âgées et plusieurs groupes en santé mentale font du soutien communautaire une de leurs revendications. Somme toute, l'utilité de cette approche n'est plus à démontrer. Les défis sont de mieux encadrer son développement et de soutenir de nouveaux besoins qui s'expriment. En ce qui concerne le soutien et l'encadrement, la FOHM à Montréal a initié des formations sur le soutien communautaire et il serait utile de s'en inspirer pour prévoir une formation et des échanges continus dans ce dossier.

En ce qui concerne la SHQ, une étude récente effectuée sur les impacts économiques et sociaux de nos programmes retenait comme intervention prioritaire la connaissance des pratiques et le développement du soutien communautaire. Le nouveau plan stratégique adopté récemment retient, lui aussi, le soutien communautaire comme un élément à privilégier.

Somme toute, sans parler des interventions des principaux réseaux concernés, dont le RQOH, la table est mise pour que de nouveaux développements se produisent.

Y-a-t-il d'autres points que vous aimeriez soulever?

En terminant, j'aimerais revenir sur l'importance des rapprochements entre nos deux réseaux, lesquels se sont concrétisés dans ce dossier qui a mis près de quatre années de travaux. Il s'agit d'une avancée dont nous bénéficions tous. Ce dossier intersectoriel a abouti en raison de la complémentarité et de l'ouverture respective des personnes impliquées, tant au MSSS qu'à la SHQ, tout autant que des demandes pressantes et de la collaboration des partenaires, comme le RQOH, d'où est issue et où s'est développée cette pratique. Il est donc important de conserver cette synergie qui a été garante de résultats probants. ▀



HydroSolution

Chauffe-eau / Climatisation / Chauffage

Toutes les solutions en matière de chauffe-eau.

Programme **SolutionPlus** offert aux membres du **RQOH**.
Appelez-nous pour plus de détails.

Location • Vente • Réparation

HydroSolution, le plus important installateur de chauffe-eau au Québec, est le seul à vous offrir le choix entre la location et l'achat à un prix hautement concurrentiel.

- Chauffe-eau électrique Ultra Cascade de qualité supérieure fabriqué, exclusivement pour HydroSolution, par Giant.
- Fournisseur recommandé par CAA-Québec.
- Service sans tracas **URGENCE CHAUFFE-EAU 24/7**
- Aucuns frais d'installation, service rapide et professionnel.
- Solution clé en main !

Les AVANTAGES HydroSolution

À LA LOCATION :

- Aucun investissement en capital
- Pièces et main d'œuvre **garanties à vie**
- Option **LOCATION PLUS** disponible : votre chauffe-eau sera systématiquement remplacé après 10 ans

À L'ACHAT :

- **Garanties :** Réservoir : 9 ans
Éléments et thermostats : 6 ans
Pièces et main d'œuvre : 1 an
- Nouveau produit disponible à l'achat seulement : **Chauffe-eau 3 éléments**
- Soumission personnalisée

Des prix **EXCLUSIFS** pour les membres du RQOH.

Communiquez dès maintenant avec la directrice des ventes pour obtenir une soumission personnalisée !

Fany Ondrejchak, directrice des ventes

Du lundi au vendredi de 8 h à 17 h :
514 326-0606, poste 4230
1 877 326-0606, poste 4230 (sans frais)
514 705-2142 (cellulaire)
fondrejchak@hydrosolution.com

Air chaud • Eau chaude • Bi-énergie

Le chauffage aussi, c'est notre élément.

Passez un hiver sans tracas grâce aux produits de chauffage d'HydroSolution. Assurez-vous d'un maximum de confort tout au long de la saison froide grâce à nos appareils de chauffage de marques fiables et reconnues, telles que Coleman et Hydra.



Actuellement, ce service est uniquement disponible dans la région métropolitaine.

Service à la clientèle – Urgence (24 heures sur 24 / 7 jours sur 7)

Montréal : **514 353-0077**

Ailleurs au Québec : **1 877 353-0077**

www.hydrosolution.com

L'approche de l'autonomisation dicte notre façon de faire au ROHSCO

Prendre quelques minutes pour vous expliquer ce qu'est le soutien communautaire au ROHSCO est loin d'être une perte de temps. Au contraire, après 14 mois à la direction générale, je suis bien placé pour vous démontrer toute son importance et ce pourquoi un intervenant en soutien communautaire se doit d'en être fier. Qui plus est, je suis convaincu qu'un intervenant s'avère être non seulement un remède efficace contre les effets néfastes d'une administration publique orientée vers le profit, mais également une ressource indispensable pour toute la communauté.

(...) l'empowerment ou, si vous préférez, en l'autonomisation, soit la prise en charge de l'individu, par lui-même, de sa destinée économique, professionnelle, familiale et sociale.

Certes, je pourrais terminer cette plaidoirie maintenant, mais le rôle d'un intervenant en soutien communautaire est tellement important que je m'en voudrais de ne pas insister. Concrètement, les intervenants ont l'opportunité de créer des liens significatifs avec les résidents d'un organisme d'habitation. Sans eux, c'est toute la dynamique d'intégration sociale qui disparaîtrait. En effet, ce dernier se doit d'écouter, de soutenir dans la prise de décision, de référer au besoin aux partenaires du réseau et de démontrer aux résidents qu'ils sont des vecteurs de changement positif.

Pour le ROHSCO, toutes les étapes d'intervention faites par un intervenant en soutien communautaire font partie intégrante d'un accompagnement personnalisé permettant d'accroître la confiance en soi et facilitant, ainsi, la participation du résident dans diverses activités sociales et communautaires.

Lorsque nos intervenants constatent, jour après jour, l'autonomisation d'un individu au sein d'un organisme d'habitation, ils comprennent à quel point leur métier est important et valorisant. D'ailleurs, tous sont d'accord pour reconnaître l'importance d'un intervenant en soutien communautaire au sein de la communauté et c'est sans doute ce qui a motivé la ville de Gatineau lorsqu'elle a ajouté le soutien à l'action communautaire et l'accessibilité à un logement abordable de qualité à sa politique de développement social.

Merci à tous les intervenants en soutien communautaire! ■



Bernard Campeau
Directeur général
Regroupement des OSBL
d'habitation et d'hébergement
avec support communautaire
de l'Outaouais



En effet, l'approche préconisée par les intervenants en soutien communautaire du ROHSCO nécessite de croire en l'empowerment ou, si vous préférez, en l'autonomisation, soit la prise en charge, par l'individu lui-même, de sa destinée économique, professionnelle, familiale et sociale. La personne demeure, ainsi, le centre d'intérêt. Cette approche démontre que le processus d'appropriation de son autonomie appartient au résident. C'est le point central, c'est la charnière, c'est là toute sa raison d'être! La prise de décision revient au résident et à partir de ce constat, les responsabilités de l'intervenant sont nombreuses : aider la personne dans les choix qu'elle fait, et ce, sans lui en imposer, valoriser ses décisions pour l'aider à briser son isolement, etc. Bref, il s'agit de tout faire pour aider un individu à avoir une vie sociale et ainsi être un citoyen à part entière. Dès lors, celui-ci devient un agent multiplicateur de changement, tant pour lui-même, que pour ses voisins, son quartier et sa ville.

Le soutien communautaire pour tous!

Loin de moi l'idée de profiter de cette tribune pour dénoncer la distribution, disons discutable, des subventions octroyées pour le soutien communautaire dans les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec, alors que pratiquement la totalité du financement a été allouée aux OMH, mais permettez-moi de soulever la question suivante : est-ce normal que nos membres doivent, faute de mieux, s'orienter vers d'autres sources de financement afin de pouvoir offrir du soutien communautaire? Je pense que non. Mais comme dans le monde des OSBL nous sommes habitués de nous débrouiller, eh bien, c'est ce que nos membres ont fait!

Vanessa Bouchard
Agente aux communications
 Fédération régionale des OSBL
 d'habitation de Mauricie,
 Centre-du-Québec



En septembre dernier, quelques-uns de nos membres ont donc présenté, conjointement, une demande de subvention dans le cadre du programme Soutien aux initiatives visant le respect des aînés (SIRA). L'objectif du projet est de maintenir les aînés dans leur milieu de vie le plus longtemps possible dans des conditions sécuritaires et sécurisantes. Leur idée? Embaucher un intervenant qui pourrait visiter nos aînés régulièrement pour leur apporter un soutien psychologique et émotif et les aider à communiquer leurs besoins aux instances publiques. De plus, ils souhaiteraient créer une ligne d'urgence qui permettrait à ces personnes de parler à cet intervenant en cas de détresse. En prime, il pourrait agir de la même façon pour la clientèle immigrante de ces organismes. Ces derniers aimeraient, ultimement, créer une cohésion entre ces deux groupes et organiser des activités qui pourraient briser leur isolement et favoriser leur intégration. Ces activités auraient, bien entendu, un caractère écologique ou social. Revitaliser un quartier en plantant des arbres ou des fleurs, peindre les immeubles ou encore créer des œuvres d'art qui pourraient être mises en valeur sont des exemples de ce qui pourrait être fait. Bref, il s'agit là bel et bien d'un projet de... soutien communautaire!

La leçon que l'on peut tirer de cette histoire est que les organismes que nous représentons ont tellement à cœur le bien-être physique et psychologique de leurs résidents qu'ils n'hésitent pas à sortir des sentiers battus afin de financer leurs projets de soutien communautaire. Nous ne le répéterons jamais assez : les OSBL d'habitation ont leur place et méritent d'être appuyés dans leurs démarches pour offrir à ceux qui en ont besoin non seulement du logement abordable, mais aussi une qualité de vie.

Afin d'éviter de terminer sur cette note un peu trop revendicatrice pour un mois de décembre, j'aimerais, au nom de tous les membres du conseil d'administration de la FROHMCQ et en mon nom, souhaiter à tous nos membres et à tout le Réseau, un excellent temps des Fêtes! 🎄



Vous avez dit : soutien communautaire



Gervais Darisse
Président

Johanne Dumont
Coordonnatrice

Fédération des OSBL
d'habitation
du Bas-St-Laurent,
de la Gaspésie et des Îles



À la FOHBGI, le Cadre national de référence sur le soutien communautaire en logement social a été implanté au printemps 2008 dans les deux régions administratives selon deux formules bien différentes. L'Agence du Bas St-Laurent a donc confié à la Fédération un modeste budget réparti entre dix-huit résidences pour personnes âgées et une maison pour personnes handicapées et, pour le territoire de la Gaspésie, l'agence a préféré privilégier cinq projets dont les besoins financiers étaient plus importants. Ces OSBL d'habitation offrent des services communautaires aux personnes âgées, mais aussi à une clientèle non permanente et permettent de bonifier des programmes pour ces clientèles particulières.

Comme nos OSBL d'habitation membres sont principalement orientés vers les services aux personnes âgées et que les besoins sont immenses, l'aide annoncée en novembre 2007 par le ministre Couillard a été très bien accueillie. En effet, à l'époque, les organismes devaient composer avec des budgets anémiques pour le soutien communautaire. La plupart n'en avaient pas et n'avaient tout simplement pas les moyens d'offrir des services à cet égard. Et puis, l'aide est venue. Avec ces nouvelles enveloppes financières, les responsables de résidences pour personnes âgées se sont mis à rêver de projets afin d'améliorer la qualité de vie de leurs résidents et de les garder actifs.

Support

Chez une clientèle âgée en moyenne de 84 ans, on ne peut nier que les formulaires peuvent être une source de stress, d'insécurité et d'anxiété. Et, il en arrive à toutes les semaines de ces formulaires! Que l'on pense au fédéral pour la pension de la sécurité de la vieillesse, aux lettres de la RRQ, à celles de l'Agence de revenu du Québec concernant le fameux crédit d'impôt... Sans parler des pensions privées! Ce stress a besoin d'une réponse instantanée et d'un support

immédiat. Demain c'est trop loin. Il en est ainsi pour tout ce qui concerne le bail, les services inclus, le moment du renouvellement, les délais pour répondre, etc.

Dans ces cas particuliers, assurer une réponse, une écoute et un support à la prise en charge de ces problèmes sont des solutions simples et efficaces pour diminuer le stress et assurer une meilleure qualité de vie à nos résidents.

Animation

Souvent, les résidents s'ennuient. Lors de la participation à des activités animées, ceux-ci ont l'occasion de briser leur solitude, d'échanger, de se raconter, de parler des problèmes qu'ils vivent, des enfants qu'ils attendaient et qui ne sont pas venus... De plus, elle s'avère être une excellente médication, car lorsqu'on joue aux cartes, au bingo, aux quilles sur la console Wii ou encore lorsqu'on écoute un musicien, on oublie inévitablement nos petits problèmes.

Force est de constater que les activités d'animation et de loisirs offertes sur une base régulière par des personnes connues et proches des résidents ont un effet bénéfique. C'est d'ailleurs pourquoi un service spécialisé d'animation, par l'entremise d'une animatrice communautaire, est offert à nos OSBL d'habitation membres.

Accompagnement

Lorsque les résidents prennent de l'âge et ne sont plus en mesure de conduire leur véhicule, ils deviennent terriblement dépendants et ont besoin de nous plus que jamais. Ce n'est pas le moment de les laisser à eux-mêmes! Et, comme rien ne se fait tout seul, il devient pertinent d'organiser un service d'accompagnement vers les services médicaux pour les consultations ou même vers l'hôpital.

Bien que modestes, les fonds consacrés au soutien de nos résidents dans le besoin sont particulièrement bien utilisés. Cependant, nous pourrions tellement faire mieux et plus avec davantage de fonds! Même si nous devons vivre dans le cadre financier très restreint imposé par les coupures du printemps 2010, avec le peu que nous donne l'État, nous permettons aux locataires d'avoir une bien meilleure qualité de vie et une espérance de vie accrue. Voilà donc comment on utilise les fonds de soutien dans l'Est-du-Québec. ▀

Le bien-être de nos résidents, toujours en ligne de mire

Quotidiennement, comme gestionnaire d'un OSBL d'habitation, on doit bien se questionner sur le bilan de santé de notre immeuble, se tourmenter pour équilibrer le budget avant la fin de l'année, répondre aux mille et une questions des fournisseurs, des différents paliers gouvernementaux ou des institutions partenaires de notre organisme... Mais rappelons-nous que, la raison d'être, l'objectif ultime, le point de mire de notre travail, c'est tout simplement de créer un milieu de vie agréable et stimulant pour le bien-être de nos résidents!



Luc Blackburn
Coordonnateur
Fédération régionale des OSBL
d'habitation Saguenay Lac St-Jean,
Chibougamau-Chapais, Côte-Nord



En effet, ceux-ci ont besoin de réconfort, d'écoute, d'être accompagnés, d'être animés, d'un bonjour matinal, d'être visité par leur famille et encore... Voilà donc l'essence même de notre réalité et de notre passion.

C'est en gardant toujours en ligne de mire cette mission que nous avons participé aux discussions et avons travaillé au Cadre de référence national pour le soutien communautaire en logement social. Celui-ci a ensuite été un outil indispensable afin de rattacher un financement récurrent à cette pratique.

À ce titre, l'Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay Lac St-Jean a, dès le début, été un partenaire très important et s'est démarquée par une entière collaboration et une philosophie qui devrait inspirer d'autres. Celle-ci a procédé à un partage *deux tiers / un tiers* du financement global disponible entre les OSBL d'habitation membres de notre fédération et les OMH. Ce partage a été accepté et respecté depuis.



Mais rappelons-nous que, la raison d'être, l'objectif ultime, le point de mire de notre travail, c'est tout simplement de créer un milieu de vie agréable et stimulant pour le bien-être de nos résidents!

Pour la prochaine année, la participation financière devrait être majorée et permettre aux organismes de pouvoir, encore plus, faire profiter leurs résidents des bienfaits du soutien communautaire.

Espérons que les Agences de la santé et des services sociaux de tout le Québec nous entendent et deviennent, elles-aussi, partenaires du soutien communautaire en logement social. ▀

La pertinence des comités de locataires

Les organismes sans but lucratif d'habitation du Québec ont la particularité de n'avoir aucune obligation en ce qui a trait à l'implication et la participation active des locataires à la gestion de leur habitation. Certains programmes de subvention exigent que des locataires soient présents sur les conseils d'administration, mais outre ces cas particuliers, il en revient à chacun de déterminer le poids accordé aux locataires dans la gestion et dans l'administration des OSBL d'habitation. La présence de locataires sur les C.A. est évidemment considérée comme bénéfique dans le milieu communautaire et cette pratique est de plus en plus répandue. Par contre, leur participation active à la gestion en est une qui l'est malheureusement beaucoup moins. Pourtant, elle représente autant d'éléments positifs pour les locataires que pour les instances ayant le pouvoir décisionnel.

Laurence Fontaine
Intervenante de soutien au
développement communautaire
Fédération de Laval, Laurentides et
Lanaudière des OSBL d'habitation



Pour bien saisir l'importance d'impliquer les locataires dans la gestion, il faut d'abord comprendre que la place d'un locataire sur le Conseil d'administration n'est pas celle d'un représentant des locataires veillant à défendre les intérêts de ces derniers. En effet, l'administrateur locataire, comme toutes personnes élues dans un C.A., a comme mandat premier d'administrer l'organisme de façon à favoriser son bon développement, même si les décisions prises en ce sens ne correspondent pas toujours aux intérêts des locataires. La présence d'un locataire sur le C.A. favorise la transparence des activités administratives et permet au Conseil d'avoir une image plus globale de la réalité de ses membres. En évitant d'entrer dans les questions de représentation et de traitement des plaintes des locataires sur les C.A., on remarque l'amélioration de l'efficacité de ces derniers dans leur tâche respective, celle d'administrer l'organisme.

Cependant, la représentation et la défense des intérêts des locataires est absolument nécessaire lorsqu'on désire créer des milieux de vie agréables et engagés. En cherchant à savoir où cette question doit être abordée, on réalise que le bien-être des locataires devrait d'abord et avant tout être la préoccupation de la gestion interne de l'habitation.

C'est à ce niveau que les insatisfactions, les suggestions et les commentaires pertinents visant l'amélioration de leur qualité de vie doivent être formulés. C'est donc également à ce niveau que l'on devrait retrouver leur implication.

Pour faciliter cette implication, certains organismes d'habitation ont choisi de mettre en place des comités des locataires. Ce comité est un regroupement de locataires dans une habitation communautaire qui participent et s'impliquent activement au niveau collectif, sur la base du volontariat, afin de favoriser le bien-être de l'ensemble des locataires. Que ce soit en agissant à titre d'intermédiaire dans le processus de gestion des plaintes, que ce soit en développant des outils favorisant une compréhension plus adéquate des droits et obligations des locataires, ou encore en développant des ressources améliorant la qualité du milieu de vie, les comités de locataires représentent une collaboration essentielle et un outil précieux dans la gestion d'un OSBL d'habitation. L'initiative d'un tel comité peut être celle des locataires eux-mêmes ou encore de la gestion. Peu importe qui lance l'initiative, ce type d'instance, lorsqu'elle a une structure claire et solide, permet aux locataires d'OSBL d'habitation de participer à la vie communautaire et d'être représentés au niveau du pouvoir décisionnel en ce qui concerne leur environnement.

Les comités des locataires devraient être souhaités dans plusieurs organismes d'habitation car, en plus de permettre à l'OSBL d'habitation de mieux tenir compte des besoins des locataires au moment de prendre des décisions et d'élaborer ses politiques, ils constituent un gain démocratique important pour les locataires dont la participation à la vie communautaire est primordiale pour répondre à la complexité des réalités du logement social d'aujourd'hui et de demain. ▀

Peu importe qui lance l'initiative, ce type d'instance, lorsqu'elle a une structure claire et solide, permet aux locataires d'OSBL d'habitation de participer à la vie communautaire et d'être représentés au niveau du pouvoir décisionnel en ce qui concerne leur environnement.



SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

CENTRE DU LOGEMENT ABORDABLE



Vous envisagez de réaliser un ensemble de logements abordables dans votre collectivité, mais ne savez pas à qui vous adresser ni par où commencer?

Laissez la **Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)** vous guider. Son Centre du logement abordable offre un éventail de renseignements, d'outils et de ressources sur le logement abordable pouvant vous aider à concrétiser votre projet.

Vous bénéficierez aussi des avantages suivants :

- De l'aide financière pour couvrir les coûts d'élaboration initiaux;
- Des conseils financiers propres à votre projet;
- Des consultations qui vous guideront vers les ressources et les conseils dont vous aurez besoin pour que votre ensemble de logements abordables se réalise;
- Des occasions de réseautage avec d'autres professionnels et experts du secteur de l'habitation lors de séminaires et d'ateliers sur le logement;
- Des analyses de marché détaillées afin de confirmer le besoin et la demande relativement à votre projet.



Pour savoir comment la SCHL peut vous aider à réaliser vos projets, communiquez avec:

Ginette Lacroix
Patrice Tardif

514 283-0259
514 283-2097

glacroix@schl.ca
patardif@schl.ca

Pour plus de renseignements, visitez le **www.schl.ca/logementabordable**

Êtes-vous prêt à recevoir la visite d'un inspecteur de la CSST?

Que vous soyez membre ou non d'une mutuelle, il est possible qu'un jour ou l'autre, votre OSBL d'habitation soit visité par un inspecteur de la CSST afin de vérifier vos obligations légales. Si c'était le cas, seriez-vous prêt?



Lyne Boileau
Ergonome et conseillère
en prévention
Association québécoise
des centres de la petite enfance



Rôle de l'inspecteur de la CSST

Son rôle consiste à s'assurer que l'employeur offre un milieu de travail sain et sécuritaire pour l'ensemble de son personnel. Pour ce faire, il se réfère, entre autres, à la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) dans laquelle nous retrouvons les différentes obligations de l'employeur (art.51). L'inspecteur de la CSST dispose d'un large pouvoir discrétionnaire et toute décision qu'il prend est exécutoire.

Voici quelques situations où un inspecteur de la CSST peut se présenter à votre OSBL d'habitation :

- dans le cadre d'une activité générale ou thématique de la CSST, par exemple, la prévention des TMS (Troubles Musculo-Squelettiques);
- dans le cadre de l'appartenance à une mutuelle;
- dans le cadre d'une visite régulière de conformité;
- à la suite d'une plainte.

Déroulement de la visite de l'inspecteur de la CSST :

- vérification des éléments de conformité par le biais d'une grille d'évaluation;
- visite des lieux dans le but d'identifier des risques potentiels. Il est possible que l'inspecteur en profite pour questionner vos employés sur la prévention effectuée dans votre établissement afin de valider certaines informations;
- discussion avec la direction (ou autre responsable) et envoi du rapport d'intervention à la suite de sa visite;



- l'inspecteur pourrait également faire des visites de suivi, question de vérifier que vous avez mis en place toutes ses recommandations.



Quels sont les éléments vérifiés par l'inspecteur de la CSST?

Lors de sa visite, l'inspecteur vérifie différents éléments qui lui permettront d'évaluer votre niveau de prise en charge du dossier santé et sécurité au travail. Essentiellement, il veut savoir si vous identifiez vos risques, si vous les corrigez et si vous avez mis en place des moyens pour les contrôler. Donc, trois verbes importants à retenir!

Concrètement, que vérifie l'inspecteur et quelles sont les preuves documentaires à lui fournir?

1. Les principaux dangers sont identifiés et tiennent compte de la réalité du milieu de travail de chacun de vos établissements. Cette question est un incontournable aux yeux de la CSST et constitue le point de départ de sa tournée de vérification.

Son rôle consiste à s'assurer que l'employeur offre un milieu de travail sain et sécuritaire pour l'ensemble de son personnel. Pour ce faire, il se réfère, entre autres, à la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) dans laquelle nous retrouvons les différentes obligations de l'employeur (art.51). L'inspecteur de la CSST dispose d'un large pouvoir discrétionnaire et toute décision qu'il prend est exécutoire.

Documents pertinents à fournir :

Les fiches d'action spécifiques (section Identifier) dûment remplies dont vous trouverez des exemples à la section 7 du cartable de la Mutuelle. Si vous n'êtes pas membre d'une mutuelle, un plan d'action annuel avec des objectifs touchant la santé et sécurité de votre personnel peut être une preuve documentaire pertinente.

2. Il y a des correctifs ou moyens privilégiés pour éliminer ou réduire les dangers identifiés. L'inspecteur s'attend à ce que vous mettiez en place des moyens pour les éliminer, les diminuer ou, à tout le moins, les contrôler.

Documents pertinents à fournir :

Encore une fois, les fiches d'actions spécifiques (section Corriger) dûment remplies démontrent à l'inspecteur que vous avez pris les moyens nécessaires pour éviter qu'un risque se concrétise en accident. Si vous n'êtes pas membre d'une mutuelle, le procès verbal dans lequel sont inscrits sommairement les étapes ou moyens retenus pour corriger les problématiques SST soulevées dans votre plan d'action serait une preuve documentaire à fournir à l'inspecteur. N'oubliez pas de prévoir un responsable et des échéanciers pour chacune des étapes.

3. Il y a des moyens de contrôle pour s'assurer que les correctifs mis en place soient efficaces et appliqués par le personnel. Cet élément permet à l'inspecteur de la CSST de vérifier si ces derniers font l'objet d'un suivi pour assurer leur permanence.

Documents pertinents à fournir :

Eh oui ! Les fiches d'actions spécifiques (section Contrôler) dûment remplies sont les documents à présenter à l'inspecteur. Quant aux non-membres, intégrez vos points de vérification des correctifs dans l'une de vos listes d'inspections régulières des lieux ou bien faites-en mention clairement dans un procès-verbal. Principe à retenir : que vous soyez membre ou non d'une mutuelle, conservez des traces écrites de vos actions en santé et sécurité!

4. Quels sont les mécanismes de participation que l'OSBL d'habitation a prévu pour impliquer son personnel dans sa démarche de prévention?

L'inspecteur vérifie cet aspect puisque la santé et la sécurité ne sont pas uniquement l'affaire des employeurs.

Documents pertinents à fournir :

- vos fiches d'actions spécifiques peuvent encore fournir la réponse aux questions de l'inspecteur si vous avez obtenu la collaboration de votre personnel dans leur mise en application;

- un membre de votre personnel fait-il des inspections des lieux ? (Section 10 du cartable de la Mutuelle);
- participe-t-il aux enquêtes et analyses d'accidents? (Section 11);
- y a-t-il un comité santé et sécurité paritaire et actif? (Section 8);
- avez-vous un point SST récurrent à l'ordre du jour de vos réunions d'équipe? (Section 13);
- avez-vous implanté le tableau des « oups »? (Section 9).

Voilà autant de moyens de démontrer la participation et l'implication de votre personnel dans le dossier de la santé et la sécurité au travail.

5. Y a-t-il des activités de formation et d'information pour votre personnel?

Documents pertinents à fournir :

- registre des formations ainsi qu'une liste des participants pour chacune des formations reçues. Des exemples de formations sont donnés à la section 18 du cartable de la Mutuelle. À défaut de tenir un registre, imprimez et conservez vos courriels ou télécopies qui confirment votre inscription aux différentes formations. Habituellement, tous les détails pertinents y apparaissent;
- ordre du jour (de vos réunions d'équipe) dans lequel un point SST y apparaît régulièrement;
- activités spéciales pour promouvoir la santé et la sécurité dans votre OSBL établissement.
- journal interne, cahier de communication traitant de la santé et de la sécurité;
- affichage d'articles pertinents, accès à spécialisées, etc.

6. L'avis d'appartenance à une mutuelle est-il affiché du personnel?

**Obligation pour les membres en mutuelle seulement.*

Documents pertinents à fournir :

l'inspecteur vérifie si le certificat de l'année en cours est bien affiché. Rappelez-vous que la CSST vous envoie votre certificat annuellement et qu'il importe de le remplacer par celui de l'année en cours.

7. Y a-t-il un programme de prévention dans chacun de vos établissements? Est-il affiché à la vue du personnel?

** Obligation pour les membres en mutuelle seulement.*

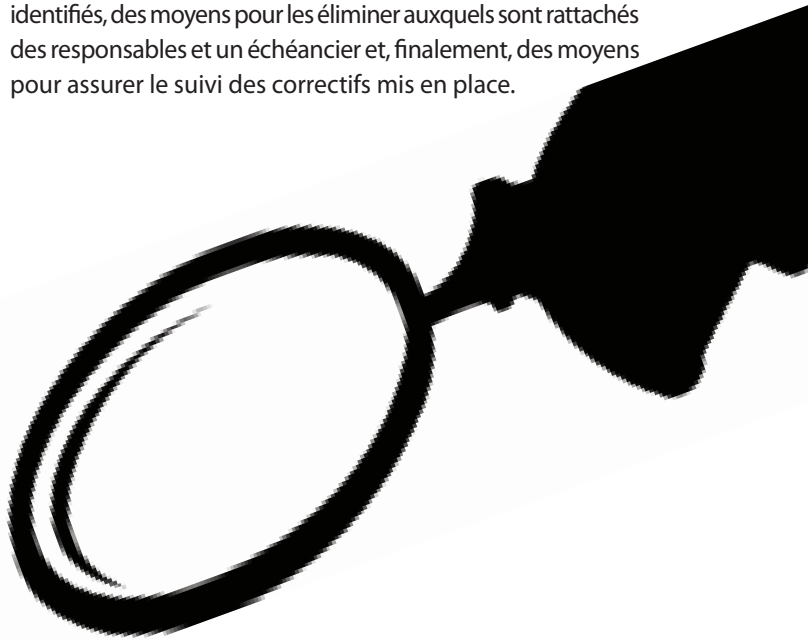
L'inspecteur de la CSST veut voir tout ce que vous prévoyez faire en matière de prévention au courant de l'année et par le fait même, prendre connaissance de vos activités de prévention.

Documents pertinents à fournir :

L'ensemble de vos fiches d'actions spécifiques constitue votre programme de prévention et devient le document par excellence puisqu'il contient une foule d'informations pertinentes pour l'inspecteur. Comme cité précédemment, vous trouverez des exemples de ces fiches à la section 7 de votre cartable de la Mutuelle.

Essentiellement, il veut savoir si vous identifiez vos risques, si vous les corrigez et si vous avez mis en place des moyens pour les contrôler. Donc, trois verbes importants à retenir!

D'autres preuves documentaires peuvent être soumises à l'inspecteur de la CSST en cette matière tels que les comptes-rendus des réunions des comités de santé et de sécurité ou tout autre document dans lequel on peut retrouver des risques identifiés, des moyens pour les éliminer auxquels sont rattachés des responsables et un échéancier et, finalement, des moyens pour assurer le suivi des correctifs mis en place.



En terminant, voici deux questionnaires produits par la CSST qui permettent de connaître le degré de prise en charge de la SST dans votre milieu de travail selon deux points de vue : celui de l'employeur et celui du travailleur.

Test éclair « employeur » en ligne

http://www.csst.qc.ca/publications/200/DC_200_2211.htm

Test éclair « travailleur » en ligne

http://www.csst.qc.ca/publications/200/DC_200_2212.htm ▶



*L'équipe du Réseau
vous souhaite de
joyeuses fêtes et une
excellente année 2012!*



Réseau québécois des OSBL d'habitation

533, rue Ontario Est, bureau 206
Montréal (Québec) H2L 1N8

Téléphone : 514 846-0163 ou 1-866-846-0163
Télécopieur : 514 846-3402

Courriel : info@rqoh.com
www.rqoh.com

Le Réseau québécois des OSBL d'habitation regroupe huit fédérations régionales d'OSBL d'habitation ainsi que des corporations d'habitation sans but lucratif non desservies par des instances régionales.

Fédération de Laval, Laurentides et Lanaudière des OSBL d'habitation (FLOH)

260A, boulevard Cartier Ouest
Laval (Québec) H7N 6K7
450 662-6950 / 1-888-662-0399

Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)

1650, rue St-Timothée, bureau 105
Montréal (Québec) H2L 3P1
514 527-6668

Fédération des OSBL d'habitation du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles (FOHBGI)

15, rue Fraser
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1C1
418 867-5178

Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie (FROHM)

311, rue McLeod
Châteauguay (Québec) J6J 2H8
450 201-0786

Fédération régionale des OSBL d'habitation de Mauricie, Centre-du-Québec (FROHMCQ)

1160, Terrasse Turcotte
Saguenay (Québec) G7N 1P9
819 697-3004

Fédération régionale des OSBL d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches (FROHQC)

2010, Sir-Mathias-Tellier
Québec (Québec) G1J 1G5
418 614-2495 / 1-877-499-9656

Fédération régionale des OSBL d'habitation Saguenay Lac St-Jean, Chibougamau-Chapais, Côte-Nord (FROH-SLSJCCCN)

6250, rue Notre-Dame
Jonquière (Québec) G7X 5S2
418 678-1418

Regroupement des OSBL d'habitation et d'hébergement avec support communautaire de l'Outaouais (ROHSCO)

28, rue Caron
Gatineau (Québec) J8Y 1Y7
819 205-3485





RÉCOLTEZ la meilleure PROTECTION

Communiquez avec nous
dès maintenant pour recevoir
votre soumission d'assurance

1 877 277-OSBL • www.sekoia.ca



Nouveau service

assurance auto-habitation

créé exclusivement pour vous et vos équipes

Vous êtes constamment présent pour les autres

Vous faites de ce monde un monde meilleur

Vous êtes un être d'exception



Aujourd'hui, c'est à notre tour de penser à vous et à vos équipes !

DPMM et le RQOH offrent à votre entreprise, à vos employés, à vos bénévoles et à vous même la possibilité de bénéficier de taux de groupe des plus avantageux et de garanties étendues en assurance auto-habitation.

Faites-en profiter vos employés et vos bénévoles, parlez-en...

C'est gratuit et simple : appelez-nous



1 855 526-5235
assuranceRQOH.com

